



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 12 avril 2022 DELIBERATION

Rapporteur : M. Patrick MAILLET

Secrétaire de séance : Monsieur Sami BOURI

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 26
Nombre de votant-e-s : 31

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSSENY, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Jean-Maurice CABANNES donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRERE
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Anne BARBET
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à M. Jean-Paul PORTESSSENY
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO

Etaient absent-e-s :

- Mme Laurence DUPRIEZ
- Mme Nathalie PASTOR

6 - VOTE DES TAUX FISCAUX POUR L'ANNEE 2022

Les conseils municipaux sont appelés à se prononcer sur les taux d'imposition de la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties et de la Taxe Foncière sur les propriétés non Bâties, les taux de taxe d'habitation étant gelés en 2022 du fait de la réforme de la fiscalité directe locale.

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2022 à leur niveau de 2021, à hauteur de :

- Taxe sur le foncier bâti : 30,71 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 33,96 %


Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, par **26 voix**
(M. Jean-Luc MARLE, M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO,
Mme Patricia PROHASKA, M. Jean-Paul PORTESENY),

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2022 tels qu'exposés.

Ainsi délibéré à OLRON Ste-MARIE, ledit jour 12 avril 2022.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHE LE 19/04/2022


Bernard UTHURRY



